

ELABORATION DU PRFB – 5 JUIN 2018

GROUPE DE TRAVAIL EQUILIBRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Etat des lieux du gibier en forêt franciliennes- Présentation de l'ONCFS

- Cerf élaphe : augmentation progressive de la population depuis plusieurs années. Les départements touchés sont les Yvelines (prélèvements doublés depuis les années 70) et la Seine-et-Marne (proche du niveau national). La population gagne de nouveaux territoires. Aujourd'hui 1029 km² de forêt francilienne est identifiée comme étant une zone à cerf. Il s'agit d'une espèce à surveiller car elle possède un potentiel de développement.
- Chevreuil : forte augmentation au cours du siècle dernier, mais un plateau est atteint depuis une dizaine d'années, voire même une faible diminution des prélèvements. Il est présent sur tous les territoires.
- Sanglier : pas de plan de chasse, explosion des prélèvements depuis les années 2000 (près de 15000 en IdF). Les départements les plus touchés sont les Yvelines et la Seine-et-Marne.
- Cerf sika et daim : peu présents, de l'ordre d'une dizaine et centaine d'individus respectivement

Objectif de cette deuxième session de l'atelier : développer un programme d'actions en lien avec le diagnostic établi lors de la première session du groupe de travail équilibre sylvo-cynégétique. Les actions relatives au maintien ou au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique s'inscrivent dans l'orientation stratégique 1 du PRFB : Gérer nos forêts de manière durable, dynamique et multifonctionnelle.

Etape 1 : Identifier/localiser les massifs forestiers en état de déséquilibre et les espèces concernées

Cette action sera la mission principale des prochaines réunions du Comité paritaire sylvo-cynégétique

La cotisation à l'hectare boisée est un indicateur à prendre en compte pour identifier les points à problèmes (le montant de cette cotisation dépend des dégâts agro-cynégétiques).

Apporter une vigilance particulière sur les zones non chassées

Etape 2 : Mettre en œuvre le suivi de l'état d'équilibre forêt-gibier -- OS 1 et 5

Actionner/encourager au partage et à la remontée des informations de terrain :

- Les ICE étant une procédure de suivi appréciable mais complexe et longue, il serait intéressant **d'identifier les massifs où mettre en place les ICE de manière partagée et pérenne**. Quelque soit le massif, **encourager au suivi coréalisé localement par chasseurs et forestiers**
- Former gestionnaires et propriétaires à la connaissance des protocoles et à l'établissement des fiches d'impacts

Etendre l'évaluation des dégâts de gibier aux différents stades d'exploitation d'un peuplement, et pas seulement aux espaces en régénération/renouvellement

En parallèle :

Améliorer le dialogue et la concertation entre les forestiers et les chasseurs -- OS 1 et 3

Développer des conventions forestiers-chasseurs qui privilégient des approches par massif et locales

Organiser des rencontres régulières, des visites sur le terrain etc.

Former, sensibiliser et communiquer sur l'équilibre sylvo-cynégétique -- OS 1 et 5

Former chasseurs et personnels techniques des fédérations de chasse à la gestion forestière et à la sylviculture

Former les propriétaires forestiers aux problématiques liées à l'équilibre sylvo-cynégétique et au fonctionnement de la chasse

Communiquer auprès du grand public sur la nécessité de réguler le gibier

Améliorer les connaissances de l'impact de l'équilibre/déséquilibre forêt-gibier et suivre l'efficacité des mesures visant à son rétablissement, via des parcelles expérimentales.

Inciter à la réalisation des plans de chasse : par le report des attributions des chasseurs ayant un faible taux de réalisation à d'autres...

Les chasseurs sont les gestionnaires des populations de gibier. En cas d'état d'équilibre sylvo-cynégétique compromis, adapter les plans de chasse

- Faire évoluer les modes de chasse, périodes de chasse, consignes de tirs, types de prélèvements, minima, voire le coût des bracelets... i.e. tous points du ressort des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage. L'objectif est de parvenir, à terme, à une gestion des populations de grand gibier relativement stable (sans variations prononcées de populations).
- S'assurer d'une cohérence au niveau régional entre les schémas départementaux de gestion cynégétique, tout en prenant en compte les spécificités locales.
- Se concentrer en particulier sur les parcelles qui entrent en renouvellement (risque accru de pression cynégétique)

Dans le cas du sanglier, mettre en place une pression de chasse organisée : identifier les zones où se concentre la population (« zones refuges»), voire imposer également des minima de prélèvements dans les zones à risque